

DOSSIER INSCRIPTION JEUNESSE

MAIRIE SAINT SULPICE - MJC SAINT SULPICE DANIELLE CAUBEL

SAISON 2026-2027

(Saint-Sulpicien.enne ou scolarisé.ee sur la commune)

INFORMATIONS ADOLESCENT.E

Nom : Prénom/s :
 Né/e le : __/__/__ à : Age :
 Sexe : ☐ M ☐ F
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Etablissement scolaire fréquenté : Classe :
 Téléphone de l'adolescent.e : __/__/__/__/__
 Mail de l'adolescent.e :
☐ J'accepte que mon enfant reçoive aussi les informations concernant le programme

Photo d'identité à
coller ici

REPRESENTANTS.ES LEGAUX.ALES

☐ Célibataire ☐ Divorcé.e / Séparé.e ☐ Marié.e/Pacsé.e ☐ Union libre ☐ Veuf.ve
 Garde de l'enfant de parents séparés : ☐ Parent 1 ☐ Parent 2 ☐ Alternée
 Facturation (si séparation) : ☐ Partagée
 Seulement 1 parent : ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre

Noms – Prénoms :
 Date de naissance :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : Domicile : __/__/__/__/__
 Bureau : __/__/__/__/__
 Portable : __/__/__/__/__

Noms – Prénoms :
 Date de naissance :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : Domicile : __/__/__/__/__
 Bureau : __/__/__/__/__
 Portable : __/__/__/__/__

Mail :
 Profession :
 J'accepte de recevoir les informations concernant les
 propositions jeunesse ☐ par mail ☐ par SMS

Mail :
 Profession :
 J'accepte de recevoir les informations concernant les
 propositions jeunesse ☐ par mail ☐ par SMS

DOCUMENTS A FOURNIR ET INFORMATIONS SANITAIRES :

Lors du traitement du présent dossier, un profil famille sera créé dans la base de données enfance/jeunesse de la ville. En suivant la création de ce dossier, vous recevrez un lien sur votre adresse mail vous permettant de remplir les informations de santé relatives à votre enfant, ainsi que de téléverser l'ensemble des documents obligatoires pour le dossier, à l'exception du règlement intérieur de l'Espace jeunesse et de l'Action Jeunes de la MJC.

PARTIE RESERVEE A L'EQUIPE D'ANIMATION :

Départ en autonomie : ☐ OUI ☐ NON
 Adhérent.e à la MJC : ☐ OUI ☐ NON
 Règlements intérieurs : ☐ Espace jeunesse ☐ Action Jeunes MJC
 Information sanitaire / conduite à suivre :

Traitement : ☐ OUI ☐ NON

Ordonnance : ☐ OUI ☐ NON

Remarques :

PARTAGE DE VOS DONNEES ET INSCRIPTIONS :

Dans le cadre de la coopération entre les structures jeunesse de la commune (l'Espace jeunesse, médiathèque et MJC de Saint-Sulpice Danielle Caubel), nous vous informons que les données renseignées dans ce dossier et dans votre dossier famille numérique seront partagées entre les différents services de la mairie (espace jeunesse et médiathèque) et la MJC. Les autorisations données (soin d'urgence, transport...) seront elles aussi accordées aux deux structures. Un dossier papier et numérique complet vous donne accès à la fois aux activités jeunesse de l'espace jeunesse et de la MJC, mais aussi à la médiathèque. Pour terminer votre inscription à la médiathèque et pouvoir emprunter, il vous suffit de compléter le dossier fourni en page suivante que les équipes jeunesse transmettrons. Vous n'avez pas besoin de fournir les documents demandés, ils seront déjà sur votre dossier numérique, ni de payer de forfait, il est compris dans ce dossier. Ainsi, lors de votre première visite à la médiathèque, votre carte sera créée pour la saison.

DROIT A L'IMAGE :

En complétant ce dossier, vous autorisez l'Espace jeunesse, la médiathèque, la MJC et leurs partenaires à utiliser les images fixes, des extraits sonores ou audiovisuels sur lesquels votre enfant pourrait apparaître : réseaux sociaux ; site internet ; flyers ; autorisations de sortie ou encore supports papiers (bilans). Toutefois, vous gardez la possibilité de vous opposer à ce droit à l'image par un courrier joint à ce dossier.

ACCES DONNEES CAF :

Nous vous informons que la Caisse d'allocations familiales met à notre disposition un service Internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter les éléments de votre dossier, vous pouvez vous opposer à cette consultation.

Autorisation : ☐ OUI ☐ NON

REGLEMENTS INTERIEURS :

Chaque structure jeunesse possède son propre règlement intérieur. En plus de ce dossier, vous devez prendre connaissance de ceux-ci et les signer. Ces règlements vous seront fournis par l'Espace jeunesse et la MJC sur demande ou lors du retour de ce dossier papier.

ADHESION MJC :

La MJC de Saint-Sulpice est une association. Dans le cadre du nouveau projet jeunesse, votre enfant peut être amené.e à fréquenter ses propositions. Certaines d'entre elles nécessiteront une adhésion à l'association (la liste est disponible dans le règlement intérieur de la MJC). Vous pouvez prendre l'adhésion à l'association auprès de l'équipe de la MJC pour participer à ces propositions ou pour soutenir l'association !

☐ Adhésion Saint-Sulpicien (12 euros) ☐ Adhésion hors commune (18 euros) ☐ Pas d'adhésion

CONTACTS :

Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Sulpice – 2 Rue J.B. Picart – 81 370 Saint-Sulpice-la-pointe
Tel : 05.63.40.01.15 / 06.31.27.08.98 (Matthieu) / 07.88.15.94.93 (Helen) / jeunesse@mjcststulpice.com

Espace jeunesse – Mairie de Saint-Sulpice – Parc Georges Spénale – 81370 Saint-Sulpice-la-pointe
Tel : 06.20.12.11.92 / jeunesses@ville-saint-sulpice-81.fr

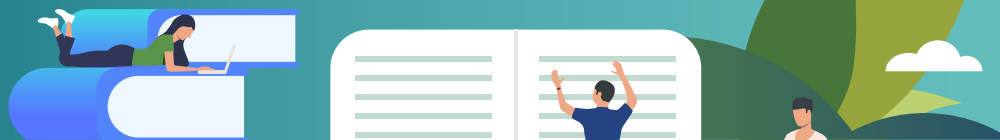
Médiathèque de Saint-Sulpice – 3 Rue J.B. Picart – 81 370 Saint-Sulpice-la-pointe
Tel : 05.63.40.20.81 / mediatheque@ville-saint-sulpice-81.fr

Fait à Le __ / __ / __

Signature du/de la représentant.e légal.e
Précédée de la mention "Lu et approuvé"

Signature de l'adolescent.e
Précédée de la mention "Lu et approuvé"

SAINT LA POINTE SULPICE MÉDIATHÈQUE



FORMULAIRE D'ADHÉSION

☐ Première adhésion

☐ Renouvellement

Nom	Prénom	Date de naissance	Profession

Courriel :

Adresse :
.....

Téléphone :

☐ J'ai pris connaissance du règlement intérieur de la Médiathèque ainsi que la charte internet et multimédia en vigueur depuis le 1^{er} juin 2016 et m'engage à les respecter.

☐ J'autorise, en ma qualité de père, mère, représentant légal, tuteur (rayer les mentions inutiles) mes enfants mineurs nommés ci-dessus, à emprunter des documents et me déclare responsable des documents empruntés.

☐ J'autorise, en ma qualité de père, mère, représentant légal, tuteur (rayer les mentions inutiles) mes enfants mineurs de 10 ans et plus, nommés ci-dessus, à accéder au prêt d'ordinateurs portable dans l'enceinte de la médiathèque.

☐ J'autorise la Médiathèque à m'envoyer des informations par newsletter (réservations, rappels, annonces relatives à la programmation culturelle de la ville et de la médiathèque).

☐ J'autorise la Médiathèque à prendre et à diffuser des photos et vidéos des personnes inscrites sur ce formulaire dans le cadre d'événements ou animations.

☐ J'autorise la Médiathèque à conserver mon historique de prêts (consultable exclusivement sur mon espace personnel du site internet).

Loi informatique et libertés : la Médiathèque dispose de moyens informatiques destinés à gérer les adhésions et les prêts. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service. Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

TYPE D'ADHÉSION :

MOYEN DE PAIEMENT

- ☐ Chèque à l'ordre du Trésor public
☐ Espèces Montant : €
☐ Carte bancaire

- ☐ Chèques vacances
Date de saisie :/...../.....

PIÈCES À PRÉSENTER LORS DE L'INSCRIPTION OU RÉINSCRIPTION

- Une **pièce d'identité** en cours de validité (si mineur la carte d'identité de l'adulte responsable)
- Un **justificatif de domicile de moins de 3 mois** (si mineur le justificatif de domicile de l'adulte responsable)
- Le tarif réduit s'applique aux personnes non imposables, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA ou d'une allocation d'adulte handicapé, du minimum vieillesse, aux étudiants majeurs de moins de 26 ans, et aux retraités sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

RAPPEL DU RÈGLEMENT

Perte et détériorations des documents

L'utilisateur est tenu de signaler avant l'emprunt les éventuels dommages ou détériorations constatés sur les documents qu'il souhaite emprunter. Sauf signalement préalable, la responsabilité du dommage repose sur l'emprunteur des documents.

En cas de dommage provoqué par l'emprunteur, celui-ci doit être signalé au retour du document.

En cas de perte ou de détérioration, l'utilisateur doit remplacer ou rembourser le document perdu ou détérioré en se conformant aux indications fournies par le / la responsable de la médiathèque.

En cas de document épuisé, la médiathèque peut demander le rachat d'un document de remplacement. L'utilisateur se conformera alors aux indications et références fournies par le personnel de la médiathèque.

Conditions spécifiques « Ludothèque ».

La Ludothèque est constituée de deux espaces : une salle spécifiquement réservée à l'emprunt et l'autre pour jouer sur place avec des jeux mis à disposition dans la salle.

La Ludothèque est ouverte à tous. Pour venir jouer sur place, il n'est pas obligatoire d'être adhérent. Pour l'emprunt de jeux, il faut être adhérent.

La présence d'un adulte est obligatoire pour les enfants de moins de 7 ans. L'enfant de plus de 7 ans peut fréquenter seul la ludothèque mais reste sous la responsabilité d'un adulte présent dans la structure. Dans tous les cas, le personnel n'a pas la responsabilité des enfants seuls.

Les jeux et jouets doivent être rangés à leur place après leur utilisation. Pour les enfants de moins de 7 ans, le rangement doit être effectué avec l'aide d'un adulte.

Concernant le prêt de jeux, ceux-ci doivent être rendus dans l'état où ils ont été empruntés, nettoyés si nécessaire, sans pièce manquante. Chaque jeu sera vérifié à son départ et à son retour.

• Avant le prêt, l'adhérent vérifiera seul l'état des jeux empruntés. Si le jeu est incomplet ou abîmé, l'adhérent doit le signaler au personnel. Dans le cas contraire, le jeu est donc considéré comme complet et en bon état lors du prêt.

• Au retour du prêt, le personnel de la médiathèque vérifie le contenu et l'état du jeu. En cas de manque ou de détérioration, l'emprunteur devra soit remplacer soit rembourser le jeu selon les cas.

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus.

Fait à le/...../.....

Signature :

